

Demande de rensignements :vice caché ou pas

Par ben, le 11/01/2012 à 09:02

bonjour,

j'ai acheté une maison agée de 52ans suite aux fortes pluies de ces derniers jours de l'eau est remontée par capillarité dans les murs d'une cave, j'ai visité cette maison en été le phénomène n'était absolument impossible à voir à ce moment et le propriétaire ne m'a rien dit pour moi il me semble impossible qu'il ignorait ce problème s'agit-il d'un vice caché et si oui que puis-je faire en sachant que j'ai déjà entrepris de nombreux travaux de rénovation.

Par edith1034, le 11/01/2012 à 13:25

BONJOUR

OUI

vous pouvez leur demander les frais de travaux nécessaires pour endiguer ce phénomène

pour tout savoir sur la vente immobilière

http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm